

REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Budget Annexe Sainte Marguerite 2</b>	<b>(1)</b>
<b>AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CA DU PAYS DE GRASSE</b>	<b>(2)</b>

Numéro SIRET : 200 039 857 00038

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE GRASSE MUNICIPALE

**M14**

<b>Budget Primitif</b>	<b>(3)</b>
<b>voté par nature</b>	

**Année 2015**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc...):

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

## Sommaire

### I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
  
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
  
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV. Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
- A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
- A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
- A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement -- Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement -- Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM -- Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM -- Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

#### B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

#### C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

#### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

<b>Code INSEE</b>	<b>BUDGET</b> ...
-------------------	----------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) CHAPITRE pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau (1) CHAPITRE pour la section d'investissement.
  - (2) SANS les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
  - (3) SANS Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (6)

' - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 576 253,37	20 576 253,37
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>20 576 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	28 612 667,69	27 138 960,53
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	1 473 707,16 (si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>28 612 667,69</b>	<b>28 612 667,69</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>49 188 921,06</b>	<b>49 188 921,06</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	491 700,00	0,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>491 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>
66	Charges financières	200 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>696 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>395 000,00</b>	<b>395 000,00</b>	<b>395 000,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	21 687 212,03		19 878 253,37	19 878 253,37	19 878 253,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		303 000,00	303 000,00	303 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>21 687 212,03</b>		<b>20 181 253,37</b>	<b>20 181 253,37</b>	<b>20 181 253,37</b>

<b>TOTAL</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>0,00</b>	<b>20 576 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 576 253,37</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 396 000,00	0,00	6 405 000,00	6 405 000,00	6 405 000,00
74	Dotations et participations	1 100 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00	470 000,00
75	Autres produits de gestion courante	36 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 532 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 917 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 532 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 917 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	15 851 912,03		13 356 253,37	13 356 253,37	13 356 253,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		303 000,00	303 000,00	303 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>15 851 912,03</b>		<b>13 659 253,37</b>	<b>13 659 253,37</b>	<b>13 659 253,37</b>

<b>TOTAL</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>0,00</b>	<b>20 576 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 576 253,37</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>6 522 000,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 RI 021 DI 040 RF 042 RI 040 DF 042 DI 041 RI 041 DF 043 RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 409 087,97	0,00	7 995 707,16	7 995 707,16	7 995 707,16
	<b>Total des dépenses financières</b>	6 409 087,97	0,00	7 995 707,16	7 995 707,16	7 995 707,16
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	6 409 087,97	0,00	7 995 707,16	7 995 707,16	7 995 707,16

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 966 000,00		13 356 253,37	13 356 253,37	13 356 253,37
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		7 260 707,16	7 260 707,16	7 260 707,16
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	20 966 000,00		20 616 960,53	20 616 960,53	20 616 960,53

<b>TOTAL</b>	27 375 087,97	0,00	28 612 667,69	28 612 667,69	28 612 667,69
--------------	---------------	------	---------------	---------------	---------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	28 612 667,69
---	---------------



**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	26 801 300,00		19 878 253,37	19 878 253,37	19 878 253,37
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	0,00		7 260 707,16	7 260 707,16	7 260 707,16
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	26 801 300,00		27 138 960,53	27 138 960,53	27 138 960,53
<b>TOTAL</b>		26 801 300,00	0,00	27 138 960,53	27 138 960,53	27 138 960,53
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						1 473 707,16
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						28 612 667,69

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	6 522 000,00
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 RI 021 DI 040 RF 042 RI 040 DF 042 DI 041 RI 041 DF 043 RF 043*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatim initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération *DF 023 DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 RI 040 DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	(2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	305 000,00		305 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		303 000,00	303 000,00
66	Charges financières	80 000,00	0,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		19 878 253,37	19 878 253,37
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>395 000,00</b>	<b>20 181 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 576 253,37</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 995 707,16	7 260 707,16	15 256 414,32
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	13 356 253,37	13 356 253,37
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>7 995 707,16</b>	<b>20 616 960,53</b>	<b>28 612 667,69</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 612 667,69</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amputation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 405 000,00		6 405 000,00
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		13 356 253,37	13 356 253,37
74	Dotations et participations	470 000,00		470 000,00
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00		42 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		303 000,00	303 000,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>6 917 000,00</b>	<b>13 659 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 576 253,37</b>
---	--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	7 260 707,16	7 260 707,16
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	19 878 253,37	19 878 253,37
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>27 138 960,53</b>	<b>27 138 960,53</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 473 707,16</b>
---	--	---------------------

+	<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
---	-----------------------------------	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 612 667,69</b>
---	--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>491 700,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	95 700,00	50 000,00	50 000,00
614	Ch. locatives et de coPpté	110 000,00	60 000,00	60 000,00
61521	Terrains	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61522	Bâtiments	15 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Serv. bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	250 000,00	160 000,00	160 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>491 700,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>200 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	80 000,00	80 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	5 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( e )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>696 700,00</b>	<b>395 000,00</b>	<b>395 000,00</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>21 687 212,03</b>	<b>19 878 253,37</b>	<b>19 878 253,37</b>
608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	565 000,00	0,00	0,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	21 122 212,03	19 878 253,37	19 878 253,37
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 687 212,03</b>	<b>19 878 253,37</b>	<b>19 878 253,37</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>303 000,00</b>	<b>303 000,00</b>
608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	0,00	303 000,00	303 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>21 687 212,03</b>	<b>20 181 253,37</b>	<b>20 181 253,37</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>20 576 253,37</b>	<b>20 576 253,37</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 576 253,37</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 RI 010* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 396 000,00	6 405 000,00	6 405 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	4 396 000,00	6 405 000,00	6 405 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 100 000,00	470 000,00	470 000,00
7472	Régions	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7473	Départements	900 000,00	270 000,00	270 000,00
75	Autres produits de gestion courante	36 000,00	42 000,00	42 000,00
752	Revenus des immeubles	36 000,00	42 000,00	42 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013		<b>5 532 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000 000,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	1 000 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		<b>6 532 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>	<b>6 917 000,00</b>

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	15 851 912,03	13 356 253,37	13 356 253,37
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	15 286 912,03	13 356 253,37	13 356 253,37
791	Transferts de Ch. de Gest cour	359 000,00	0,00	0,00
796	Transferts de Ch. financières	201 000,00	0,00	0,00
797	Transferts de Ch. Excep.	5 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	303 000,00	303 000,00
791	Transferts de Ch. de Gest cour	0,00	213 000,00	213 000,00
796	Transferts de Ch. financières	0,00	80 000,00	80 000,00
797	Transferts de Ch. Excep.	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>15 851 912,03</b>	<b>13 659 253,37</b>	<b>13 659 253,37</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (=total des opérations réelles et d'ordre)	22 383 912,03	20 576 253,37	20 576 253,37
---	---------------	---------------	---------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 576 253,37</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement .
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser :
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ,
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires :
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») :
- (8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires .
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>BI</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 409 087,97	7 995 707,16	7 995 707,16
1641	Emprunts en Euros	730 000,00	735 000,00	735 000,00
16449	Opérat° afflér. à opt° de tirag	5 679 087,97	7 260 707,16	7 260 707,16
18	Compte de liaison affectation (B.A. régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>6 409 087,97</b>	<b>7 995 707,16</b>	<b>7 995 707,16</b>
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 409 087,97</b>	<b>7 995 707,16</b>	<b>7 995 707,16</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	20 966 000,00	13 356 253,37	13 356 253,37
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	5 679 087,97	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à emprunt	5 679 087,97	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	15 286 912,03	13 356 253,37	13 356 253,37
3555	Terrains aménagés	15 286 912,03	13 356 253,37	13 356 253,37
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	7 260 707,16	7 260 707,16
16441	Opérat° afférentes à emprunt	0,00	7 260 707,16	7 260 707,16
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>20 966 000,00</b>	<b>20 616 960,53</b>	<b>20 616 960,53</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>27 375 087,97</b>	<b>28 612 667,69</b>	<b>28 612 667,69</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	0,00
---	-----------------------------------	------

+



<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 612 667,69</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 RI 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 RI 041* ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) ( 5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	26 801 300,00	19 878 253,37	19 878 253,37
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	5 679 087,97	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	21 122 212,03	19 878 253,37	19 878 253,37
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 801 300,00	19 878 253,37	19 878 253,37
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	7 260 707,16	7 260 707,16
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	0,00	7 260 707,16	7 260 707,16
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		26 801 300,00	27 138 960,53	27 138 960,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 801 300,00	27 138 960,53	27 138 960,53
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				1 473 707,16
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				28 612 667,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	0,00
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération :

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement :

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats .

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>		<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Depenses réelles	0	7 995 707	0	0	0	0
Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0
Equip non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0
Opérations financières	0					
Depenses d'ordre	20 616 961					
Total dépenses de l'exercice	20 616 961	7 995 707	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	20 616 961	7 995 707	0	0	0	0

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	27 138 961	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	1 473 707	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	28 612 668	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	19 878 253	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	19 878 253	0	0	0	0	0

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	13 356 253	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	13 356 253	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique, en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al. et R. 5211-14 + L.5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0	0	0	0	0	7 995 707
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
					20 616 961
0	0	0	0	0	28 612 668
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	28 612 668

0	0	0	0	0	27 138 961
0	0	0	0	0	1 473 707
0	0	0	0	0	28 612 668

FONCTIONNEMENT

0	0	0	0	698 000	20 576 253
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	698 000	20 576 253

0	0	0	0	7 220 000	20 576 253
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	7 220 000	20 576 253

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE				IV
				AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	----------------------------------	--	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	20 616 961	7 995 707	0	0	0	0
	Dépenses réelles	0	7 995 707	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	7 995 707	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0
-45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	20 616 961	0	0	0	0	0
0-40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 356 253	0	0	0	0	0
0-41	Opérations patrimoniales	7 260 707	0	0	0	0	0

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	27 138 961	0	0	0	0	0
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	27 138 961	0	0	0	0	0
0-40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 878 253	0	0	0	0	0
0-41	Opérations patrimoniales	7 260 707	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	19 878 253	0	0	0	0	0
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	19 878 253	0	0	0	0	0
0-42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 878 253	0	0	0	0	0
0-43	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0	0	0	0	0	0

  

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	13 356 253	0	0	0	0	0
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	13 356 253	0	0	0	0	0

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 356 253	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)



**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE.**

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0	0	0	0	0	28 612 668
0	0	0	0	0	7 995 707
0	0	0	0	0	7 995 707
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	20 616 961
0	0	0	0	0	13 356 253
0	0	0	0	0	7 260 707
0	0	0	0	0	0

0,00  
#####  
7 260 707,16

RECETTES					
0	0	0	0	0	27 138 961
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	27 138 961
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	19 878 253
0	0	0	0	0	7 260 707
0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0	0	0	0	698 000	20 576 253
0	0	0	0	395 000	395 000
0	0	0	0	305 000	305 000
0	0	0	0	80 000	80 000
0	0	0	0	10 000	10 000
0	0	0	0	303 000	20 181 253
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	19 878 253
0	0	0	0	303 000	303 000
0	0	0	0	0	0

RECETTES					
0	0	0	0	7 220 000	20 576 253
0	0	0	0	6 917 000	6 917 000
0	0	0	0	6 405 000	6 405 000
0	0	0	0	470 000	470 000
0	0	0	0	0	0

0	0	0	0	0	42 000	42 000
0	0	0	0	0	13 356 253	13 356 253
0	0	0	0	0	13 356 253	13 356 253
0	0	0	0	303 000	303 000	303 000

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A I.1</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopération décentralisée, acc <sup>o</sup> européen.	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	19 878 253	0	0	0	19 878 253
	Dépenses de l'exercice	19 878 253	0	0	0	19 878 253
042	Opérations d'ordre de transfert e	19 878 253	0	0	0	19 878 253
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	13 356 253	0	0	0	13 356 253
	Recettes de l'exercice	13 356 253	0	0	0	13 356 253
042	Opérations d'ordre de transfert e	13 356 253	0	0	0	13 356 253
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-6 522 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 522 000</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04	
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports					
	RECETTES (2)	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A.1.1</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		
		<b>A 1</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -</b>	
<b>DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**IV**  
**A 1**

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

FONCTION 6 - Famille							
(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports						
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>EMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 7 - Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports					
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A.1.1</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A 1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A 1.1**

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	<b>DEPENSES (2)</b>											
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports											
	<b>RECETTES (2)</b>											
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports											
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

IV

A I.1

FONCTION 9 - Action économique										
(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL	
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice	698 000	0	0	0	0	0	0	698 000	
		698 000	0	0	0	0	0	0	698 000	
011	Charges à caractère général	303 000	0	0	0	0	0	0	303 000	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur se	303 000	0	0	0	0	0	0	303 000	
66	Charges financières	80 000	0	0	0	0	0	0	80 000	
67	Charges exceptionnelles	10 000	0	0	0	0	0	0	10 000	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice	7 220 000	0	0	0	0	0	0	7 220 000	
		7 220 000	0	0	0	0	0	0	7 220 000	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur se	303 000	0	0	0	0	0	0	303 000	
70	Produits des services, du domaine	6 405 000	0	0	0	0	0	0	6 405 000	
74	Dotations et participations	470 000	0	0	0	0	0	0	470 000	
75	Autres produits de gestion courant	42 000	0	0	0	0	0	0	42 000	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>SOLDE (2)</b>									
		6 522 000	0	0	0	0	0	0	6 522 000	
		6 522 000	0	0	0	0	0	0	6 522 000	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	20 616 961	7 995 707	0	0	28 612 668
		20 616 961	7 995 707	0	0	28 612 668
040	Opérations d'ordre de transfert e					
041	Opérations patrimoniales	13 356 253	0	0	0	13 356 253
16	Emprunts et dettes assimilées	7 260 707	0	0	0	7 260 707
	Opérations d'équipement	0	7 995 707	0	0	7 995 707
		0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)					
		28 612 668	0	0	0	28 612 668
	Recettes de l'exercice	27 138 961	0	0	0	27 138 961
040	Opérations d'ordre de transfert e	19 878 253	0	0	0	19 878 253
041	Opérations patrimoniales	7 260 707	0	0	0	7 260 707
	Restes à réaliser-reports	1 473 707	0	0	0	1 473 707
	SOLDE (2)	7 995 707	-7 995 707	0	0	1 473 707

0.00

0.00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	INVESTISSEMENT													
		Sous fonction 02													
		020	021	022	023	024	025	026	041	Sous fonction 04					
	Administratif général collectivité	Assemblée locale	Administration générale de l'état	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée						
	DEPENSES (2)														
	Dépenses de l'exercice	7 995 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	7 995 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert ent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	7 995 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert ent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOL DE (2)	-7 995 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes, correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002), Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Dépenses de l'exercice	0	0	0
		0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0
		0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Recettes de l'exercice	0	0	0
		0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0
		0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
	<b>Opérations d'équipement</b>					
		0	0	0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	RECETTES (2)	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT**

**A 1.2**

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>SOLDE</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
	<b>Opérations d'équipement</b>					
		0	0	0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	RECETTES (2)	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32					
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
	DEPENSES (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes, correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0
		0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
		0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0
		0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0
		0	0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports. (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0
	<b>Opérations d'équipement</b>			
		0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>			
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0
		0	0	0
	<b>Restes à réaliser-reports</b>			
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0
		0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FUNCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acc <sup>o</sup> pour l'enfance et l'adolescence	523 Acc <sup>o</sup> pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 6 - Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 7 - Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Pare privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0
		0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
		0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0
		0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	0	0
		0	0	0	0

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)							
	Depenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Depenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution			
	<b>DEPENSES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 9 - Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOLDE (2)</b>								
		0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE

IV

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant d0 au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
6191 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61931 Lignes de crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA (CA)	22/09/2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>619 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6811 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6818

et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au





IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant 00 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts Obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		14 476 960,53								
16441 emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)		0,00		1 476 960,53						67 573,26	0,00	3 992,37
MIR278103EUR (CONS02013)	N	0,00	A-1	1 476 960,53	1	V	EIM	1,306	733 284,94	17 961,97	0,00	1 021,54
16449 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie		0,00		13 000 000,00					733 284,94	17 961,97	0,00	1 021,54
CA (TIRAGE14)	N	0,00	A-1	5 110 000,00	1	V	ESM	0,319	0,00	49 611,31	0,00	2 990,89
CA (TIRAGE16)	N	0,00	A-1	385 000,00	1	V	TAG3M	0,488	0,00	18 592,08	0,00	89,24
CA (TIRAGE17)	N	0,00	A-1	5 000 000,00	1	V	ESM	0,321	0,00	2 082,15	0,00	333,14
CA (TIRAGE2012)	N	0,00	A-1	2 505 000,00	1	V	ESM	0,319	0,00	18 332,74	0,00	2 484,70
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	9 604,33	0,00	43,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (*)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel				
<b>Total général</b>					16 200 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
<b>Total général</b>		0,00		14 478 860,53					733 284,94	67 573,28	0,00	3 852,37

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 01/01/N) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (7)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL (B)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
TOTAL (C)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL (D)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 E														
TOTAL (E)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Autres type de structures F														
TOTAL (F)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 01/01/N) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d0 au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (5)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (7)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant d0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant d0 couvert et la part non couverte.  
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 8 : autres indices.  
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
(8) Montant, index ou formule.  
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.  
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
			Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	14 476 960,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Nombre de produits % de l'encours	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notional de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)				
		Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture				
										0,00	0,00	0,00	0,00
Taux fixe (total)													
Taux variable (total)													
Taux complexe (total)													
Total						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	15 200 000,00	14 476 960,53	800 858,22	67 573,28	733 284,94
CREDIT AGRICOLE	13 000 000,00	13 000 000,00	49 611,31	49 611,31	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	13 000 000,00	13 000 000,00	49 611,31	49 611,31	0,00
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	2 200 000,00	1 476 960,53	751 246,91	17 961,97	733 284,94
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	2 200 000,00	1 476 960,53	751 246,91	17 961,97	733 284,94
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes Provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A2.6

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Emprunt en euros - 16441	2 200 000,00	751 246,91	743 675,59
Emprunt en euros - 16449	13 000 000,00	49 611,31	13 000 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>735 000,00</b>	<b>735 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>735 000,00</b>	<b>735 000,00</b>
1641	Emprunts en Euros	735 000,00	735 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>735 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>735 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>	<b>0,00</b>	<b>III</b>
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	1 473 707,16	0,00	1 473 707,16

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	735 000,00
Ressources propres disponibles IV	1 473 707,16
Solde V = IV - II(6)	738 707,16

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service  
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement  
 (3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
<b>Dotations et participations reçues</b>		
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement :

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)



**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>Dotations et subventions reçues</b>		
<b>Autres recettes éventuelles</b>		
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481  (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents  (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>A9</b>

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : ...../...../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES</b>				
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total - Restes à réaliser N-1 - Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (8)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (6)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>																		
					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>																		
					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>																		
					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>003 : Autre Type d'emprunt</b>																		
Emprunt en euros - 16441	2013	P	CONISO2013 - Tirage sur le Contrat Cadre N° MIR276103EUR	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	2 200 000,00	1 476 960,53	1 an, 8 mois	A	R	E1M	1,732	R	E1M	1,308	A-1		67 573,26	733 284,94
Emprunt en euros - 16449	2012	F	TIRAGE2012 - Tirage sur le Contrat Cadre N° CA	CREDIT AGRICOLE	2 505 000,00	2 505 000,00	1 an, 2 mois	T	R	E3M	0,447	R	E3M	0,319	A-1		9 604,33	733 284,94
Emprunt en euros - 16449	2012	F	TIRAGE17 - Tirage sur le Contrat Cadre N° CA	CREDIT AGRICOLE	5 000 000,00	5 000 000,00	1 an, 2 mois	T	R	E3M	0,851	R	E3M	0,327	A-1		18 332,74	733 284,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital		
Emprunt en euros - 16448	2012	F	TIRAGE16 - Tirage sur le Contrat Cadre N° CA	CREDIT AGRICOLE	385 000,00	385 000,00	1 an, 1 mois	T	V	TAG3M	0,807	V	TAG3M	0,468	A-1		2 082,15		0,00
Emprunt en euros - 16448	2011	F	TIRAGE14 - Tirage sur le Contrat Cadre N° CA	CREDIT AGRICOLE	5 110 000,00	5 110 000,00	1 an, 2 mois	T	R	E3M	1,003	R	E3M	0,318	A-1		19 582,08		0,00
<b>Totaux généraux</b>					<b>15 200 000,00</b>	<b>14 478 960,53</b>											<b>67 673,28</b>		<b>733 284,94</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT**

**B1.2**

**B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+B+C+D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) : restant cumul.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital I/I/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités.....</b>						
...							
	<b>8018 Autres engagements</b>						
	<b>Au profit d'organismes publics.....</b>						
...							
	<b>Au profit d'organismes</b>						
...							
	<b>TOTAL</b>						

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>		
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital I/I/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>						
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>						
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	<b>TOTAL</b>						

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>Libellé de la recette :</b>			
Reste à employer au 01/01/N :			
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		Total recettes	
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6.1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							





**IV - ANNEXE**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**IV  
CI**

**CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Fixos		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : *accroissement saisonnier/activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75.000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT  
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPC + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.  
 Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT)  
 ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés  
 que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXE</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>		
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>		<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		<i>.....</i>	<i>.....</i>			

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

<b>IV – ANNEXE</b>		<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>		<b>DI</b>

**DI – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
<b>TOTAL</b>						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice .....  
 Nombre de membres présents .....  
 Nombre de suffrages exprimés .....

**VOTES :**

Pour  
 Contre  
 Abstentions

Date de convocation : ...../...../.....

Présenté par ..... (1),  
 A ..... le .....  
 Le ..... (1),  
 Délibéré par ..... (2), réuni en session .....  
 A ..... le .....

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ..... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A....., le .....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme  
 (2) L'assemblée délibérante étant :